

LISTE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

NUMÉRO	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	TAUX DE BASE	CATÉGORIE D'ÉCHELONNEMENT
7415.32.10	Boulons Muntz ou en métal jaune :		
A	S'ils constituent l'équipement d'origine d'un véhicule automobile (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 87) . . . Franchise		D
B	Autres 1,4 %		C
7415.32.50	Autres :		
A	Dont la tige, les filets ou les trous ont un diamètre de 6 mm ou plus : S'ils constituent l'équipement d'origine d'un véhicule automobile (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 87) Franchise		D
B	Autres 5,5 %		C
7415.32.90	Dont la tige, les filets ou les trous ont un diamètre de moins de 6 mm : S'ils constituent l'équipement d'origine d'un véhicule automobile (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 87) Franchise		D
A			
B	Autres 6,3 %		C
7415.39.00	Autres :		
A	S'ils constituent l'équipement d'origine d'un véhicule automobile (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 87) Franchise		D
B	Autres 5,7 %		C
7616	Autres ouvrages en aluminium :		
7616.10	Pointes, clous, crampons appointés (autres que ceux de la position 8305), vis, boulons, écrous, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes, rondelles et articles similaires :		
7616.10.10	Pointes, clous, crampons appointés 5,7 %		C
7616.10.30	Rivets :		
A	S'ils constituent l'équipement d'origine d'un véhicule automobile (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 87) Franchise		D
B	Autres 4,7 %		C
7616.10.50	Goupilles, chevilles et clavettes :		
A	Si elles constituent l'équipement d'origine d'un véhicule automobile (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 87) Franchise		D
B	Autres 5,7 %		C
7616.10.70	Autres :		
A	Dont la tige, les filets ou les trous ont un diamètre de plus de 6 mm : S'ils constituent l'équipement d'origine d'un véhicule automobile (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 87) . . . Franchise		D